

## Entraides des étudiants commentaire

Par laurarmony, le 01/11/2012 à 11:15

Bonjour,

J'ai un commentaire a faire sur :

« Depuis les années 80, deux phénomènes ont contribué à pousser les droits subjectifs au premier plan : l'expansion de l'idéologie des droits de l'homme et du citoyen et l'engouement pour la psychologie aux dépens de la sociologie. Il s'en est suivi un changement dans la manière de légiférer ; le législateur aime partir d'une droit fondamental de l'individu, plutôt que d'une réalité objective par ce que collective (...). Mais c'est la conception même du système juridique qui s'en trouve bouleversée. Le droit objectif est pulvérisé en une multiplicité des droits subjectifs (...). La dimension sociologique, politique de l'institution s'est effacée. On peut craindre que l'inflation du droit n'en soit qu'exacerbée - : chaque droit subjectif entre en lice, gonflé de son ego, armé de surcroit, sans doute, d'une action en juste » CARBONNIER, Introduction au droit civil, PUF, p.325

Le problème c'est que je bloque sur la problématique .. Du coup j'arrive pas a avancer

Si vous avez des idées vous êtes les bienvenues

Par loic, le 03/11/2012 à 14:43

Ah les dissert' de Madame Sontag :D